

Vivre à Eymeux,

Actualités

Rentrée scolaire

Les vacances sont finies, et ce matin, le réveil a sonné plus tôt, C'est la rentrée!!!

Le 2 septembre, 39 petits Eymeusiens ont fait leur rentrée à l'école maternelle de l'écançière et 83 à l'école du village. La grande modification de cette année est l'application des nouveaux rythmes scolaires. Les enfants ont classe les 5 matinées de la semaine et terminent l'après-midi à 15h30. Puis les élèves pratiquent des activités appelées TAP jusqu'à 16h30.

Gratuites à Eymeux, les activités mises en place sont le sport, la ludothèque et un atelier artistique.

Familles Rurales est en charge d'assurer la coordination de ces activités.

Nous souhaitons à tous les élèves une bonne rentrée et beaucoup de réussite!!

Forum intercommunal des associations

Vendredi 5 septembre a eu lieu le forum intercommunal des associations en présence des maires des 4 communes organisatrices



Extraits Conseil municipal septembre 2014

Dématérialisation des actes administratifs

Une convention est signée avec les services de l'Etat pour l'envoi dématérialisé (plus de papier : envoi par internet) des différents actes des collectivités (délibérations, arrêtés, décisions, budgets...).

Avenant sur la fourniture et la livraison de repas scolaire

L'indice de référence de la formule de révision des prix concernant le marché de la fourniture et de la livraison de repas pour la cantine scolaire ayant été modifié, un avenant a été signé avec la société COM'O'RESTO.

Cet avenant est sans incidence sur le montant du marché.

Modification du temps de travail

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de l'agent occupant le poste d'adjoint d'animation.

Son temps de travail hebdomadaire moyen est porté de 19h20 à 20h15.

Convention avec le centre de gestion

Considérant que la collectivité doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires, le conseil municipal décide de recourir au service de remplacement du centre de gestion de la Drôme, afin d'assurer la continuité du service public.

Rapports annuels d'activité 2013

Le conseil municipal déclare avoir pris connaissance des rapports annuels d'activité 2013 des syndicats suivants :

- ✓ Syndicat intercommunal de l'Ecançière
- ✓ Syndicat intercommunal des Eaux de Rochefort Sansom
- ✓ Syndicat départemental des Energies de la Drôme.

Ces différents rapports sont destinés aux usagers et consultables en Mairie

Informations communales

EDF : Coupure de courant pour travaux

Commune de : EYMEUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Electricité Réseau Distribution France a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures :

**Mardi 21 octobre 2014 de 08h30 à 09h30
et de 15h30 à 16h30**

Quartiers ou lieux-dits :

Quartiers : Les Savonnettes, Les Racles, Les Blanchères, Les Abbes, Combe Noire, Port d'Ouvey, Les Perriers, Bessieux, L'Ecançière, Le Moulin, rue Pierre Didier et route du Belvédère.

Chapelle Ste Béatrix

Dimanche 14 septembre a lieu la messe annuelle à la Chapelle Ste Béatrix dotée d'une nouvelle porte cofinancée par une souscription paroissiale et la mairie.



Domage que des graffitis ornent le porche de la chapelle. Ces artistes ont manifestement besoin de reconnaissance puisqu'ils inscrivent leurs prénoms sur les frontons des édifices publics. Ils sont certainement très heureux, ainsi que leur famille et leurs amis, de voir leurs oeuvres publiées



Rappel.....

Des habitants de la commune viennent régulièrement se plaindre du comportement irrespectueux de leur voisinage.

Le principe général de la réglementation reste l'**interdiction du brûlage** à l'air libre des déchets verts.

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts rappelle les bases juridiques et présente les modalités de gestion de cette pratique. Elle liste différents cas de figure :

Déchets des ménages

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

Les déchets verts produits par les ménages, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler.

Déchets verts agricoles

Ces déchets ne sont pas en tant que tels concernés par le règlement sanitaire départemental.

Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets pour des raisons agronomiques ou sanitaires (articles D615-47 et D681-5 du code rural et de la pêche maritime).

L'écobuage et le brûlage dirigé

Dans le respect des dispositions d'un arrêté préfectoral, les agriculteurs et éleveurs peuvent procéder à de l'écobuage. ... Ce type de feu, préventif, est allumé par les pompiers ou les forestiers avant la saison à risque d'incendie, et a pour but de détruire la litière et les broussailles présentes sous les arbres. les SDIS sont associés de façon préventive à ces opérations. Ces opérations décidées par les préfets, qui sont destinées notamment à la protection des personnes et des biens, ne sont pas remises en cause.

L'arrêté n°2013-114-0007 du 24 avril 2013 précise la réglementation des feux et brûlage, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de la Drôme.

Chemin de Peintres...

11 et 12 octobre 2014
de 10h30 à 18h30



Une centaine d'artistes exposent : peinture, dessin, sculpture, photographie... A découvrir dans quinze communes

Alixan
Bourg de Péage
Marches Bésayes
Jaillans Charpey Barbières
Châteauneuf-sur-Isère Rochefort-Samson
La Baume d'Hostun Saint Vincent-la-Commanderie
Chatuzange-le-Goubet Eymeux
Beauregard-Baret
Hostun

www.valenceromansagglo.fr

VALENCE ROMANS
RHOÑE-ALPES

Familles rurales de Jaillans et communes avoisinantes

L'ASSOCIATION VOUS PROPOSE :

Bourse vêtements et puériculture Automne / hiver	18/10/2014
Bourse jouets	15/11/2014
Vente de Diots	30/11/2014
Goûter de Noël	20/12/2014
Soirée débat	27/02/2015
Soirée St Patrick	Mars 2015
Bourse vêtements et puériculture Printemps / été	28/03/2015
Activités en fête	30/05/2015

PERMANENCES AU RELAIS FAMILLES ET INFORMATIONS

Mardi 9h - 12 h / Mercredi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
Contact : Sabrina BIBA
Salle E.R.A 26300 Jaillans
Tel : 04-75-48-86-54 / 06-18-63-16-61
Mail : relaisfamille26@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.famillesrurales.org/jaillans>

Eymeux d'Hier & d'Aujourd'hui

Assemblée générale de l'association le vendredi 26 septembre à 20h30 à la salle associative.

Harmonie d'Hostun

RENTREE MUSICALE

Vous aimez la musique, vous désirez ou savez jouer d'un instrument et souhaitez intégrer notre orchestre... Venez rejoindre l'orchestre d'harmonie d'Hostun les vendredis de 20h à 22h et l'O2H Band un samedi par mois de 13h30 à 15h30 à Hostun.

Nous vous proposons des formations pour les jeunes à partir de 5 ans et les adultes.

Eveil musical, batterie, flute traversière, saxophone, trompette et divers cuivres...

A ne pas oublier :

- Dimanche 9 novembre 2014 : Vente à la part d'une paella sous réservation.
- Samedi 13 décembre 2014 : Concert de fin d'année à la salle des fêtes d'Hostun.
- Vous pouvez nous contacter au 04 75 48 86 66 ou 06 23 67 77 79

Bonne rentrée à tous...

Médiathèque...

Dans le cadre du nouveau périmètre de la communauté d'agglomération, nous vous informons que l'accès à la médiathèque de Romans est ouvert aux habitants de notre territoire aux mêmes conditions que ceux du Pays de Romans.

Gymnastique Volontaire SAINT PAUL LES ROMANS

La G.V. Saint Pauloise vous attend pour deux cours d'essai, début des cours le lundi 15 septembre.

Jours et Horaires des cours :

- Lundi :**
- 18h15 à 19h 15 stretching relaxation (à la salle des fêtes)
 - 19h30 à 20h30 : gymnastique et renforcement musculaire (au gymnase)
- Mercredi :**
- 9h00 à 10h00 : Actigym 'Senior (adultes de 50 ans à 99 ans...) (au gymnase)
- Jedi :**
- 10h30 à 11h30 Rest'Dynamic (maintien autonomie et mémoire) (à la salle des fêtes)
 - 20h30 à 21h30 : Step et renforcement musculaire (au gymnase)
- Vendredi :**
- 8h30 à 9h30 : gymnastique d'entretien (à la salle des fêtes)
 - 9h30 à 10h30 stretching, relaxation (à la salle des fêtes)

La cotisation annuelle est de 117€ pour 1 cours/semaine et de 140€ pour 2 à 6 cours/semaine.

Les cours sont adaptés aux adultes et adolescents de plus de 14 ans.



Le programme de la semaine bleue est disponible en mairie

A tout âge,
CRÉATIF ET CITOYEN

Animations - Spectacles - Conférences - Ateliers



COMITE INTERCOMMUNAL
HOSTUN - BEAUREGARD-BARET - EYMEUX -
JAILLANS - LA BAUME D'HOSTUN

JOURNEE BOUDIN

Dimanche 26 octobre 2014

- Caillette : 2.25 €/pièce
- Boudin : 8.50 €/le mètre

Place Granet
Devant la Boulangerie
A Jaillans

Commande à passer avant le 20 octobre 2014
au 04.75.48.81.65

Messes d'octobre 2014

Dates	10 h00	10h00
Dimanche 5 Octobre	Chatuzange	St Vincent
Dimanche 12 Octobre	Hostun	Alixan
Dimanche 19 Octobre	Chatuzange	StMamans
Dimanche 26 Octobre	Chatuzange	La Baume d'Hostun



Téléphone : 04 75 48 82 33

Télécopie : 04 75 48 92 44

Email : mairie.eymeux@wanadoo.fr

www.eymeux.fr

Secrétariat ouvert :

lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h

samedi : 8h45 à 11h30

Permanence du maire le samedi matin sur rendez-vous

Dans ce numéro

Actualités

Extrait conseil municipal

Manifestations-Associations

Paroisse

Bulletins édités en 400 exemplaires par lamairie